

# SYNTHÈSE N°60



23/06/2022



## Caractéristiques du Document

5 Pages

Créé le 23/06/2022



## REINFOCOVID Nantes

Région : Pays de la Loire

Structure : Collectif

# Synthèse du Conseil Scientifique Indépendant (CSI) N°60

## TABLE DES MATIÈRES

1 SUJETS : .....	2
1.1 INTERLOCUTEURS : .....	2
2 CONTENU POUVANT AIDER.....	3
3 RÉSUMÉ.....	3
4 MINUTE D'ACTU AVEC HÉLÈNE BANOUN .....	3
5 REPÉRAGES D'ARGUMENTAIRES À RETENIR .....	4
5.1 INTERVENTION DE VINCENT PAVAN .....	4
6 COMMENTAIRES ET ÉCHANGES FINAUX .....	5



Synthèse réalisée par l'antenne nantaise de ReinfoCovid.



Lien de visionnage : <https://crowdbunker.com/v/t3KATQx5>

### 1 SUJETS :

#### « LES EFFETS INDÉSIRABLES DES VACCINS CONTRE LE COVID-19 ET LE SYSTÈME DE PHARMACOVIGILANCE FRANÇAIS »

##### 1.1 Interlocuteurs :



**Dr Louis FOUCHÉ** (*Médecin anesthésiste-réanimateur, en disponibilité*)



**Vincent PAVAN** (*Enseignant-chercheur en mathématiques, RéinfoLiberté*)



**Emmanuelle DARLES** (*Enseignante-chercheuse*)



**Dr Éric MÉNAT** (*Médecin généraliste, AIMSIB*)



**Jean-Dominique MICHEL** (*Anthropologue de la médecine*)



**Dr Philippe de CHAZOURNES** (*Médecin généraliste en disponibilité*)



**Hélène BANOUN** (*pharmacienne biologiste, ancienne chargée de recherches à l'INSERM*).

## 2 CONTENU POUVANT AIDER

Malgré un rapport bénéfice-risque incertain (selon la FDA) et une efficacité quasi nulle, la FDA donne son autorisation de mise sur le marché de vaccins pédiatriques pour les enfants de 6 mois à 5 ans.

Dans le rapport de l'OPECTS, on peut noter, entre autres remarques, la reconnaissance des effets indésirables graves d'une vaccination sous contrainte, d'une communication biaisée, d'une efficacité modeste des vaccins, d'un manque de recul sur les vaccins, d'une balance bénéfice-risque inégale en fonction du type de population.

## 3 RÉSUMÉ

La FDA approuve un vaccin pédiatrique inefficace et incertain, la responsabilité des parents est de refuser l'inacceptable.

L'étude approfondie du rapport de l'OPECTS sur les effets indésirables des vaccins et sur le système de pharmacovigilance français montre que les parlementaires qui ont travaillé à ce rapport reconnaissent peu ou prou (tous) les problèmes que le CSI dénonce depuis deux ans.

Aujourd'hui même le parlement européen a voté la prolongation du certificat Covid numérique en Europe jusqu'en juillet 2023.

## 4 MINUTE D'ACTU AVEC HÉLÈNE BANOUN



- 14 min : Le 15 juin 2022, la FDA (Food and Drug Administration) approuve les vaccins COVID (base Omicron) pour les enfants de 6 mois à 5 ans. À noter que l'on remarque plus de Covid dans le groupe vacciné que dans le groupe placebo. Malgré une efficacité de moins de 50 %, l'accord est donné de mise en place sur le marché, la FDA précise qu'il s'agit d'une exception pour ces vaccins pédiatriques et note également qu'il persiste des incertitudes sur le rapport bénéfice-risque !

Commentaires : 26 min

- **Louis FOUCHÉ** : La FDA est l'équivalent pour nous de l'ANSM, elle approuve la distribution de ces produits aux enfants avec un niveau d'imposture méthodologique et de risques encourus inacceptables. C'était la même chose pour les AMM conditionnelles des premiers vaccins mais en pire aujourd'hui, c'est extrêmement violent.

- **Éric MÉNAT** : Non seulement l'étude n'est pas fiable mais il n'y a pas de prise en compte de la balance bénéfice-risque, avec un produit à l'efficacité quasi nulle et des risques d'effets secondaires non négligeables.

- **Emmanuelle DARLES** : On s'attaque aux bébés ! Dans quel monde vivons-nous ? On touche au sacré avec les bébés, comment peut-on accepter l'inacceptable, comment des parents acceptent de participer à ces tests ?

- **L. FOUCHÉ** : Oui, il y a la responsabilité des parents qui est de dire non tout simplement.

- **Philippe de CHAZOURNES** : Quid du consentement éclairé des parents ?

- **Jean-Dominique MICHEL** : La FDA se défait de ses responsabilités et de son rôle de protection et de sécurité. Soyons forts sur le vrai et sur le fait que nous ne lâcherons pas à l'automne.

- **L. FOUCHÉ** : Prendre rendez-vous avec un chef de service de pédiatrie avec le Power Point d'Hélène est possible, faites-le.

## 5 REPÉRAGES D'ARGUMENTAIRES À RETENIR

### 5.1 Intervention de Vincent PAVAN ( sur la base d'un travail collectif)



- [38min28sec](#) : Étude du rapport au nom de l'OPECTS sur les effets indésirables des vaccins contre le Covid-19 et le système de pharmacovigilance français. OPECST ( Office Parlementaire de l'Évaluation des Choix Techniques et Scientifiques)

[https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/opepst/OPECST\\_2022\\_rapport\\_659.pdf](https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/opepst/OPECST_2022_rapport_659.pdf)

Contexte de ce rapport :

- **12 janvier 22** : une pétition demande une commission d'enquête sur les effets indésirables.

- **8 février** : la commission des affaires sociales du Sénat est saisie et mandate l'OPECTS pour mener les auditions.

- **Du 28 mars au 30 mai** : 23 auditions ont permis d'entendre plus de 50 intervenants.

L'étude porte sur les dispositifs d'évaluation des produits de santé, les effets indésirables et la communication autour de ces effets indésirables.

- [45 min](#) : Résultats de l'étude : très peu de contradictoires sont mis en avant, les deux premières parties sont réservées aux CRPV (Centres Régionaux de Pharmacovigilance) et ANSM (Agence Nationale de Sécurité des Médicaments), la troisième partie fait référence aux institutionnels, aux sociologues et aux professionnels de Santé Publique. Donc un déséquilibre important des mises en avant.

- [47 min](#) : Malgré tout, on trouve dans ce rapport des points forts à relever :

- **La reconnaissance** par la commission de l'existence d'effets indésirables et de victimes de ces effets (page 41 et 67).

- **La reconnaissance** d'une communication officielle biaisée et inadaptée lors de la campagne vaccinale à l'encontre du consentement éclairé, dénonçant un certain paternalisme des autorités sanitaires (pages 65,66, 68).

- **La reconnaissance** d'une vaccination « sous contrainte » (pages 55,56) « les sociologues ont observé, par sondage d'opinion, une hausse du nombre de personnes regrettant de s'être fait vacciner ».

- **La reconnaissance** d'une communication et de moyens employés contre-productifs pour la santé publique (pages 13 et 56). Page 57 est évoquée l'adhésion « au forceps » pouvant compromettre de futures campagnes de vaccination.

- **La reconnaissance** d'une sous-déclaration des événements indésirables par les acteurs de la santé soumis à l'obligation de déclaration (pages 13 et 21) sachant que « par nature et bien qu'obligatoire, ce système de déclaration passif est associé à une certaine sous-déclaration : on admet que seuls 5 à 10 % des événements indésirables sont notifiés. »

- **La reconnaissance** d'un problème de transparence (pages 11 et 14).

- **La reconnaissance** d'un manque de recul sur les vaccins anti-Covid avec des données scientifiques partielles (pages 18 et 58) « vaccins sur lesquels le recul est relativement faible ».

- **La reconnaissance** d'une efficacité modeste des vaccins anti-Covid (pages 11, 14, 38).

- **La reconnaissance** d'un sous-dimensionnement de la pharmacovigilance pour faire face à une campagne de vaccination d'une ampleur inédite (pages 26,32, 73).

- **La reconnaissance** du désengagement des industriels vis-à-vis de l'étude des effets indésirables de leurs produits (page 27).

- **Une incitation** des universitaires à s'intéresser et produire des études de pharmaco-épidémiologie. « Outre EPI-PHARE, l'engagement du monde académique doit pouvoir être mis à contribution ».

- **La reconnaissance** d'une balance bénéfice-risque différente selon les groupes populationnels mettant à mal la politique d'un passe sanitaire sans discernement (p. 34).

- **La reconnaissance** de décisions gouvernementales insuffisamment basées sur la science (p.54) « Promesses de retour à la vie normale...alors que les connaissances scientifiques à date ne permettaient pas de l'affirmer avec certitude ».

- [57min30sec](#) : À noter que ces informations sont noyées dans énormément de points discutables et ont nécessité un gros travail, les hommes politiques pourront néanmoins s'appuyer sur ce rapport.

À noter également que selon le rapport, la balance bénéfice-risque n'est pas quantifiable, alors qu'en réalité on peut quantifier cette balance, on se souvient des chiffres assésés pendant deux ans. Aujourd'hui, ils préfèrent ne plus donner de chiffres car ils seraient trop défavorables.

- [1h03min](#) : Tableau des fréquences des effets indésirables identifiés donné aux médecins généralistes. Dans ce tableau on a omis de tenir compte du fait que seuls 10 % des effets indésirables étaient déclarés, les chiffres obtenus doivent donc être corrigés d'un facteur 10, cela fausse la communication que les médecins font à leurs patients. En vérité on a 1 effet grave toutes les 100 injections, 1 décès toutes les mille injections.

- [1h10min](#) : Un projet de Loi sur le Covid sera présenté prochainement au Conseil des ministres, le projet du CSI est de rendre disponible ce rapport à transmettre aux Députés et Sénateurs.

## 6 COMMENTAIRES ET ÉCHANGES FINAUX : 1H12MIN



- **Louis FOUCHÉ** : Il est nécessaire de lire ce rapport et d'en discuter avec les parlementaires, par rendez-vous, par voie numérique ou autre, toute solution est bonne, en se rappelant constamment qu'ils sont à notre service.

- **Emmanuelle DARLES** : 1788 % d'augmentation de troubles du cycle menstruel découverts dans la base de données américaines, il est temps que chaque citoyen s'empare de ces informations, il est temps d'agir.

- **Éric MÉNAT** : Si on prend la volonté de vacciner les femmes enceintes, d'imposer une quatrième dose (efficace un mois maximum), cela veut dire que certains médecins influents, certains experts des agences de santé décident seuls sans demander l'avis des législateurs. Aujourd'hui, il n'y a plus de bénéfice puisqu'il n'y a aucun risque, ce médicament n'a aucune utilité.

- **Philippe de CHAZOURNES** : <https://navigantslibres.fr/?p=actu> interview de Diane PROTAT par André BERCOFF de Sud Radio. Les effets indésirables ne sont pas déclarés chez les pilotes car ils jouent leur carrière et risquent l'interdiction d'exercer leur profession.

- **Hélène BANOUN** : À toutes les personnes qui pensent que cette période Covid est terminée, il est bon de rappeler qu'aujourd'hui même le Parlement européen a voté la prolongation du certificat Covid numérique en Europe jusqu'en juillet 2023 !

**Retrouvez toutes les synthèses  
des lives du CSI**

[https://reinfocovid.fr/articles\\_video/syntheses-des-live-du-csi/](https://reinfocovid.fr/articles_video/syntheses-des-live-du-csi/)